

## LE LABEL SPORT SANTE UFOLEP

L'activité physique et le sport doivent être considérés comme des outils de prévention à la fois par le patient et par le personnel médical, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pourtant le sport connaît déjà un certain nombre de mutations dans ses pratiques, son organisation mais un des enjeux retient particulièrement notre attention soit le sport comme facteur de Santé.

La santé et la recherche de Bien-Être sont les principales raisons évoquées par la plupart des personnes interrogées.

L'UFOLEP n'a pas échappé à la règle en se positionnant sur le sport santé dans le cadre de son projet de développement.

La 1<sup>ère</sup> édition du label sport santé de l'UFOLEP a été mis en place en 2010 et n'a vu la labellisation que d'une quinzaine d'associations.

Faible enthousiasme des associations pour obtenir ce label alors que plus de 1000, disséminées sur l'ensemble du territoire, proposent des actions sport-santé. Certains comités départementaux ou régionaux participent même chaque année à la semaine « Sentez-vous sport ».

La lourdeur administrative, le manque d'accompagnement, de suivi, de formation proposée....sont-ils les freins pour s'inscrire dans cette démarche ? comment accueillir des publics à pathologie si l'animateur n'a pas été formé à cet effet ? quelle lisibilité auprès des différents acteurs? Quelle communication ? comment répertorier et trouver une association labellisée ?

Toutes ces questions ont amené l'UFOLEP à revisiter son label en redéfinissant les critères d'attribution autour de 3 grands axes

### **Un label, pour qui, pourquoi ? un nouveau label revisité**

Plusieurs raisons ont amené la commission nationale santé à reconsidérer son label

En effet être labellisé c'est :

- valoriser les associations et /ou comités mettant en place des actions sport santé
- s'inscrire dans une démarche de qualité en prouvant son engagement en faveur de la qualité, la sécurité, la formation des animateurs
- Inscrire l'association et/ou le comité dans une démarche de progrès
- Etre répertorié au niveau national
- Bénéficier d'une reconnaissance auprès des différents acteurs
- Etre capable d'accueillir des publics atteints d'une ou plusieurs pathologies

Le label ou signe d'identification, s'adresse à toutes les associations et/ou comités et sera attribué à condition de remplir les critères du cahier des charges.

Après dépôt d'un dossier, la Commission nationale Santé examinera les éléments permettant d'évaluer le projet santé de l'association ou du comité et son implication.

# wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT  
SPORT SANTÉ

LABEL SANTÉ

1 OBÉSITÉ

2 ALCOOL

3 PRÉVENTION

4 DOPAGE

5 PATHOLOGIES

6 SÉDENTARITÉ

7 NUTRITION

8 TABAC

# 1. La labellisation à l'UFOLEP

---

Être labellisé, c'est la reconnaissance par l'UFOLEP nationale de la qualité du projet de l'association. C'est la garantie que les dirigeants, les animateurs, les pratiquants déclinent et mettent en œuvre les orientations fédérales sur leur territoire.

Vous souhaitez obtenir le label santé : votre association doit s'inscrire dans une démarche Sport & Santé en direction de tous les publics.

## 2. Les critères du label santé

---

Pour obtenir le label santé, l'association doit répondre aux trois critères :

**prévention, protection, promotion**

### -----La prévention (cocher les cases concernées)

Repérage du public, sensibilisation des personnes

- Actions visant à maintenir et ou améliorer la santé des personnes
- Actions visant à modifier les comportements afin de rendre les personnes acteurs de leur santé
- Actions visant à intégrer les personnes en difficulté sociale
- Actions visant à accueillir les personnes à pathologie

### -----La protection

- ▶ Obligation du certificat médical datant de moins de 1 an
- ▶ Prise en compte d'éventuelles prescriptions médicales
- ▶ Encadrement par des animateurs ayant une formation spécifique et détenteurs du PSC1
- ▶ Préservation de l'intégrité physique et psychique des personnes
- ▶ Lutte contre le dopage et les conduites addictives
- ▶ Adaptation de l'offre à la diversité des publics

-----**La promotion** (cocher les cases concernées)

- Organisation de manifestations sportives à thématique santé en ayant connaissance des dispositifs de secours approuvés
- Organisation d'événementiels en collaboration avec le comité départemental : conférences, séminaires, débats, tables rondes, ateliers...
- Valorisation du label santé auprès des différents acteurs concernés
- Utilisation des supports de communication mis à disposition par la commission sport & santé : mallette santé, livret « bien-être actif », boîte « médica-sport »
- Sensibilisation à une bonne hygiène de vie

### **3. Comment valider ce label**

.....

L'association doit répondre aux trois critères en ayant le libre choix des actions menées en prévention et promotion et répondre à l'intégralité des actions menées en protection.

Le document sera envoyé à l'échelon national de l'UFOLEP pour validation. Une convention sera signée entre le président de l'UFOLEP nationale et le président départemental dont dépend l'association. Ensuite, un moment officiel sera organisé pour la remise du label par un élu national de préférence.

### **3. La dotation**

.....

Il pourrait être proposé :

- ▶ une mallette santé
- ▶ une mallette de premiers secours
- ▶ deux tee-shirts sport & santé
- ▶ Cinq chasubles pour les titulaires du PSC1
- ▶ Un kit santé comprenant un cardiofréquence-mètre, un tensiomètre, un spiromètre, un roll-up

**Le label UFOLEP est uniquement destiné aux associations affiliées.**

### 3. Votre association

---

Association : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant label santé : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

**Après le visa de l'échelon départemental, retourner cette fiche à :**

**UFOLEP nationale**

**Label santé**

**3, rue Récamier**

**75341 Paris cedex 07**

